

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 195 /2026

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Rue des Ecoles angle rue du Pâquis

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société JEAN LEFEBVRE, en date du 1^{er} juillet 2026,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux d'intervention pour la reprise d'un tampon d'assainissement au niveau de la rue des Ecoles à Marly par la société JEAN LEFEBVRE, pour le compte de l'Eurométropole de Metz,

- **Le vendredi 3 juillet 2026 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la circulation sera alternée, la chaussée sera rétrécie avec un stationnement interdit et une vitesse limitée à 30 km/h pendant la durée de l'intervention.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société JEAN LEFEBVRE chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

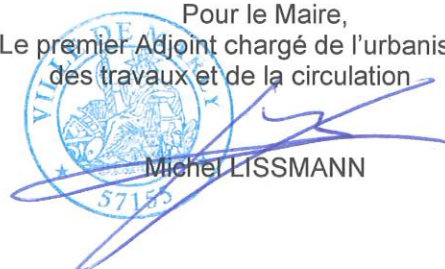
Article 3 : La société JEAN LEFEBVRE devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques et les Agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société JEAN LEFEBVRE et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société JEAN LEFEBVRE,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 2 juillet 2026

Pour le Maire,
Le premier Adjoint chargé de l'urbanisme
des travaux et de la circulation


Michel LISSMANN